18 6 JUIL 1972 Archivé 5.00

REPONSE

DE

L'ABBÉ J. B. PROULX

Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal

A

MGR B. PAQUET

Recteur de l'Université Laval

DEVANT LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'UNIVERSITÉ

LE 25 SEPTEMBRE 1890

LE
3
.M72
P7R
1891

MONTRÉAL
C. O. BEAUCHEMIN & FILS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS
256 ET 258 RUE ST-PAUL

1891

LR

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

27 NOV. 1981

LIVRES RARES

C98466
Ah

6 JUIL 1977

3 1156 00132 2026

LE
3
.M72
P7n
1891

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

REPONSE

DE

L'ABBÉ J. B. PROULX

Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal

A

MGR B. PAQUET

Recteur de l'Université Laval

DEVANT LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'UNIVERSITÉ

LE 25 SEPTEMBRE 1890

MONTRÉAL
C. O. BEAUCHEMIN & FILS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS
256 ET 258 RUE ST-PAUL

1891

L

É

de
te
m
C
te
tâ
re

REPONSE

DE

L'ABBÉ J. B. PROULX

A

MGR B. PAQUET

LE 25 SEPTEMBRE 1890

I

ÉMINENTISSIME

ET ILLUSTRISSIMES SEIGNEURS,

Je dois commencer par remercier Vos Grandeurs de l'obligeance qu'elles ont de vouloir bien entendre la réponse que j'ai à donner aux accusations portées contre moi, à mon insu, devant ce Conseil Supérieur de l'Université par Mgr le Recteur, dans son rapport pour l'année 1889-90. Je tâcherai d'être, le plus possible, brief dans mes remarques et modéré dans mes expressions, ne

voulant manquer en rien au respect dû à un homme du caractère et de la position de Mgr Benjamin Pâquet.

D'abord, pour que nous les ayons plus frais à la mémoire, je lirai dans leur entier, tout d'un trait, les chefs d'accusation.

" Dans mon rapport de l'année dernière, je disais " que le St-Père en apprenant notre position finan- " cière, et instruit de tout ce que nous avions fait " pour l'Université à la demande de l'épiscopat ca- " nadien, de son propre mouvement, a proposé de " renouveler en faveur de Québec l'indult des " messes pour cinq ans, donnant de plus l'espérance " qu'il serait encore renouvelé deux fois, c'est-à- " dire en 1894 et en 1899. Comme une lettre du " Secrétaire de la Propagande, écrite au Recteur de " l'Université, le quatre juillet 1889, en témoigne, " le Saint Siège désire que, par ce moyen, la dette " de l'Université envers le Séminaire et les autres " créanciers soit soldée.

" De vive voix j'ai donné des explications encore " plus étendues, plus précises, soit devant le Conseil " supérieur, soit à Monseigneur le Vice Recteur de la " succursale. Et le 29 août 1889, dans une lettre " citée à plusieurs reprises par M. Proulx dans ses " mémoires présentés à la Propagande, j'écrivais : " j'aime à vous répéter ici ce que je vous ai dit hier " au sujet des messes, à savoir, que l'indult accor- " dé par le Saint-Siège, cette année (1889) est tout " en faveur de Québec, et que Montréal ne percevra " rien en vertu de cet indult.

" A preuve que j'avais bien compris les inten-

" tions du Saint-Siège, et le vrai sens de l'indult
" des messes, bien qu'il contienne une expression
" ambiguë, le 11 décembre 1889, le Secrétaire de la
" Propagande m'a écrit pour me demander si nous
" serions disposés à renoncer à l'indult du 5 mai
" 1889, qui était pour cinq ans, avec promesse de le
" renouveler encore deux fois et qu'en échange
" un indult nous serait accordé pour trente ans,
" avec certaines modifications. J'ai répondu à Mgr.
" Jacobini par une lettre motivée, dans laquelle je
" montre que, à notre grand regret, nous ne pou-
" vons pas consentir à ce changement.

" On comprend que la Congrégation de la Propa-
" gande a dû trouver bien singulier le mémoire de
" M. l'abbé Proulx, dans lequel l'auteur apprend
" au Saint-Siège le sens à donner à l'indult concédé
" le 5 mai 1889, et dans lequel il est dit que le Rec-
" teur lui a donné une fausse interprétation en vou-
" lant faire payer à Montréal la dette de la succur-
" sale, lorsque le Saint-Siège y pourvoyait par l'in-
" dult. Lancé dans cette voie, contrairement à ce
" que le Séminaire a dit et démontré à Rome, con-
" trairement à ce que Son Éminence le Cardinal
" Archevêque de Québec a lui-même affirmé à main-
" tes reprises, Monsieur l'abbé Proulx soutient que
" le Séminaire est riche et qu'il n'a pas besoin pour
" faire fonctionner l'Université à Québec du secours
" que le Saint-Siège lui a accordé. Bien plus, Mon-
" sieur l'abbé Proulx connaît mieux nos affaires que
" nous-mêmes et que Son Éminence, qui, chaque
" année, examine et alloue nos comptes : où nous
" trouvons un déficit, Monsieur Proulx trouve un
" surplus. M. Proulx va jusqu'à nous faire un re-
" proche de ce que nous ne voulons plus rien re-

" trancher des biens du Séminaire pour aller aux
" secours de l'Université. Il dit bien d'autres choses
" inexactes qu'il serait trop long de relever ici.

" Nous étions loin de nous attendre à recevoir des
" reproches de ce côté, surtout lorsqu'on sait que
" jusqu'à ce jour Montréal, à l'exception des Mes-
" sieurs de St-Sulpice, n'a voulu encore rien faire
" pécuniairement pour l'Université catholique, mal-
" gré tout ce qui a été affirmé par le passé sur la
" générosité et la richesse des habitants de cette
" grande ville. C'est avec chagrin que nous cons-
" tatons l'attitude prise par Monsieur Proulx contre
" le Séminaire de Québec et le Recteur de l'Univer-
" sité. Cela contraste singulièrement avec ses asser-
" tions vingt fois répétées de sympathie pour l'Uni-
" versité mère.

" Quant au mémoire de Monsieur l'abbé Proulx
" sur la réclamation du Séminaire contre la succur-
" sale de Montréal, il est encore plus malheureux
" que celui " sur les ressources à créer." Qu'il me
" suffise de dire ici que la réclamation du Séminaire,
" c'est-à-dire, les comptes présentés à Monsieur
" l'abbé Proulx, ont été, par ordre du Cardinal Pré-
" fet de la Propagande, soigneusement examinés par
" un haut personnage en qui le Saint-Siège repose
" toute confiance, et qu'ils ont été trouvés, non seu-
" lement véridiques et exacts, mais encore ne con-
" tenant pas tout ce que le Séminaire était en droit
" de demander."

A l'occasion de ce passage que vous venez d'entendre, j'ai cru devoir écrire, avant-hier et aujourd'hui, à Son Éminence le Cardinal Taschereau,

archevêque de Québec et Chancelier Apostolique de l'Université Laval, deux lettres que voici : elles déterminent et précisent le but que je me propose en paraissant devant Vos Grandeurs.

QUÉBEC, 23 septembre 1890.

Son Éminence le CARDINAL TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR,

En arrivant à Québec, j'ai eu le plaisir de lire le " Rapport du Recteur de l'Université Laval au Conseil Supérieur pour l'année 1889-1890."

J'y vois à mon adresse deux pages dont je ne puis admettre les avancés. J'offre à Votre Éminence et, par Elle, aux illustrissismes Seigneurs qui composent le Conseil Supérieur de l'Université, de leur donner à ce sujet, Mgr le Recteur étant présent, des explications que je crois justes, et que je m'offorcerai de présenter le plus modérément possible ; bien plus je le demande avec instance.

Quoique je sois descendu à Québec pour des affaires tout autres, je me crois prêt à paraître devant le Conseil Supérieur, à n'importe quel moment que Votre Éminence voudra m'indiquer.

Espérant qu'il lui sera possible de se rendre à ma demande, je demeure avec le respect le plus profond, de votre Éminence, Éminentissime Seigneur, le très humble et très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, Ptre,

Vice-Recteur U. L. M.

QUÉBEC, 25 septembre 1890.

Son Éminence le CARDINAL TASCHEREAU,

Chancelier Apostolique de l'Université Laval.

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR,

Que Votre Éminence me permette de revenir à la charge à propos du "Rapport du Recteur de l'Université Laval au Conseil Supérieur," et d'insister.

Après une lecture attentive du dit rapport, il m'a paru que les principales accusations portées contre moi par Mgr le Recteur de l'Université Laval peuvent se résumer comme suit :

1° J'aurais affirmé que Mgr le Recteur n'a pas compris, d'après les explications qu'il m'a données, le sens de l'indult du 5 mai 1890.

2° J'aurais soutenu que le Séminaire de Québec est riche.

3° J'aurais soutenu que le Séminaire n'a pas besoin pour faire fonctionner l'Université à Québec du secours que le Saint-Siège lui a créé. (J'ai dit : le siège universitaire de Québec n'a pas un besoin absolu de ces revenus de Montréal pour rencontrer ses dépenses annuelles, ce qui, pris dans un sens aussi restreint, est bien différent de la proposition générale ci-haut énoncée) ;

4° J'aurais fait un reproche au Séminaire de Québec de ce qu'il ne veut plus rien retrancher de ses biens pour aller au secours de l'Université.

5° J'aurais dit bien d'autres choses inexactes.

Pour la première de ces accusations, "que Mgr le Recteur, d'après ses explications à moi données, n'a pas compris le sens de l'indult du 5 mai," volontiers je l'admets comme fondée, et j'ajoute : c'est encore ma conviction.

Quant aux quatre autres, je les nie complètement. Ces accusations, d'après moi, sont assez faibles ; mais comme Mgr le Recteur en prend occasion pour faire, à mon endroit, des remarques tout-à-fait pénibles, je ne puis les laisser inscrire dans un document officiel, sans protester.

C'est pourquoi je demande à Votre Éminence et, par Elle, au Conseil Supérieur :

1° Que le Rapport dont il s'agit ne soit pas reçu en son entier, avant que Mgr le Recteur n'ait prouvé ses avancés et l'a-propos de ses remarques ;

2° Que l'on veuille bien m'accorder la réplique à cette preuve ;

3° Que si Mgr Paquet échoue à faire la preuve, ou refuse de l'entreprendre, le No. V, en ce qui me regarde, soit biffé du rapport.

Dans la conviction que ma demande n'est que de stricte justice, je demeure avec la plus profonde considération,

Éminentissime et illustrissimes Seigneurs,

Votre très humble,

Et très obéissant serviteur,

J. B. PROULX, Ptre,

Vice-Recteur U. L. M.

II

Ces pièces préliminaires étant lues, passons maintenant au détail des accusations. J'en recommencerai la lecture, ligne par ligne ; et, au

fur et à mesure que les attaques se présenteront, je me défendrai.

***

" A preuve que j'avais bien compris les intentions du Saint-Siège et le vrai sens de l'indult des messes, bien qu'il contienne une expression ambiguë..."

M. le Recteur trouve que l'indult renferme une expression ambiguë. Laquelle, de grâce ? Les documents romains, pourtant, ont coutume d'avoir, au milieu de beaucoup d'autres mérites, celui d'être, dans leur rédaction, bien mesurés, bien pesés, bien calculés et bien explicites.

Tout de même, voici une conclusion qui me paraît quelque peu étrange : l'indult renfermerait pour Mgr Paquet une expression ambiguë, c'est pour cela qu'il le comprend ; il ne renferme pour moi que des expressions très claires, c'est pour cela que je ne le comprends pas.

Il est vrai que je n'ai la prétention de comprendre que l'indult du Saint-Siège et le sens naturel que comportent les mots, tandis que Mgr Paquet prétend en comprendre les *intentions* et le *vrai* sens.

***

"... le 11 septembre 1889, le Sécrétaire de la Propagande m'a écrit pour me demander si nous

" serions disposés à renoncer à l'indult du 5 mai " 1889, qui était pour cinq ans, avec promesse de le " renouveler encore deux fois, et qu'en échange " un indult nous serait accordé pour trente ans, " avec certaines modifications."

Vos Grandeurs savent-elles au juste quelles sont ces *certaines modifications* ? Je regrette que, tout en les signalant, Mgr Paquet n'ait pas jugé à propos, en même temps, de vous les faire connaître dans ce rapport écrit. Vous auriez vu quel beau moyen de pacification générale, très agréable à Rome, très avantageux pour tous, Mgr Paquet a cru devoir refuser.

***

" J'ai répondu à Mgr Jacobini par une lettre mo- " tivée dans laquelle je montre que, à notre grand " regret, nous ne pouvons pas consentir à ce change- " ment."

Et voilà pourquoi j'ai eu tort de dire que, d'après les explications qu'il m'a données, Mgr Paquet n'a pas bien compris le sens de l'indult. Vos Grandeurs ont-elles pu suivre la filière déliée de ce raisonnement ? pour moi, j'avoue franchement que je n'y ai, après l'avoir lu et relu, rien compris. Cette explication me rappelle celle du médecin de Molière à son client : Voilà justement pourquoi votre fille est muette !

Vous riez, Mes Seigneurs. Je vous demande pardon de n'avoir pas été toujours très sérieux jusqu'ici, j'en demande pardon à Mgr Paquet ; cependant on avouera que ce n'est pas tout-à-fait ma faute, mais bien un peu celle du sujet. Bientôt la note deviendra plus grave.

***

" On comprend que la Congrégation de la Propa-
" gande a dû trouver bien singulier le mémoire de
" Monsieur l'abbé Proulx, dans lequel l'auteur
" apprend au Saint-Siège le sens à donner à l'in-
" dult concédé le 5 mai 1889, et dans lequel il est
" dit que le Recteur lui a donné une fausse inter-
" prétation en voulant faire payer à Montréal la
" dette de la succursale, lorsque le Saint-Siège y
" pourvoyait par l'indult."

Pas très clair encore. Est-ce que la Sacrée Congrégation de la Propagande a trouvé mon mémoire singulier ? l'a-t-elle dit à quelqu'un ? l'a-t-elle écrit? Est-ce Mgr Paquet qui pense que la Propagande l'a trouvé singulier? Enigmes. Mais ce qui est bien certain, c'est que la Sacrée Congrégation ne m'a jamais manifesté un pareil sentiment, au contraire ; et ce qui n'est pas moins certain (qu'on veuille remarquer ceci), c'est que, avant mon départ pour Rome, Mgr Paquet prétendait que, en outre de l'indult, la succursale devait

payer au Séminaire de Québec, d'abord, plus de vingt-six mille piastres, puis près de vingt mille piastres ; et que, après mon retour de Rome, l'indult, et l'indult seul, paie pour la succursale. *Intelligenti pauca.*

Après cela, que Mgr Paquet ait compris le sens de l'indult, ou ne l'ait pas compris, peu m'importe. Seulement il m'est avis que cette question, en autant qu'elle est personnelle, (et elle n'a plus d'autre couleur aprés la décision de Rome,) ne me paraît pas être assez importante pour trouver une si large place dans un rapport aussi sérieux que doit l'être celui-ci.

***

" Lancé dans cette voie, contrairement à ce que " le Séminaire a dit et démontré à Rome, contraire- " ment à ce que son Éminence le Cardinal Arche- " vêque de Québec a lui-même affirmé à maintes " reprises..."

Je n'ai jamais su ce que Son Éminence le Cardinal archevêque de Québec a affirmé à Rome, ni même si Elle avait affirmé, sur ce sujet, quelque chose ; par conséquent je n'ai pu vouloir contredire Son Éminence.

Quant au Séminaire de Québec, comme corps, je ne sais réellement pas, au juste, ce qu'il a dit et

démontré ; et par conséquent, au juste, ce en quoi je l'aurais combattu. Dans tous les cas, en plus d'une circonstance, j'ai cru devoir, à tort ou à raison, dégager dans mes appréciations la responsabilité du Séminaire de Québec de l'action de quelques personnages éminents appartenant au Séminaire de Québec, ce qui prouve que je ne tenais pas à attaquer cette vénérée institution, qui marche avec tant d'éclat au premier rang parmi les maisons d'éducation de notre pays.

Mais ce que j'admets volontiers, c'est que j'ai contredit certaines prétentions de Mgr Paquet : et beau dommage ! j'allais à Rome, en bonne partie, pour cela. Où est le mal ! Quand, après de longs efforts, on ne peut s'entendre, comme dit le proverbe, *il y a des juges à Berlin.* Peut-on me reprocher de ce que, loyalement, avec l'autorisation et la recommandation de mes supérieurs ecclésiastiques, et même sur la délégation spéciale de mon Archevêque, j'aille exposer un point de vue, qui est en même temps celui d'un grand nombre, à Notre Saint Père le Pape et aux Sacrées Congrégations. Qu'on me suive au pied du tribunal, et, si mes arguments ne valent rien, qu'on les défasse ; mais il paraît qu'il est plus facile de s'en plaindre !

***

**" ... Monsieur l'abbé Proulx soutient que le Sé-
" minaire de Québec est riche."**

Jusqu'ici, en bon enfant, j'ai admis assez volontiers ; maintenant je nie formellement. Qu'on cite la page de mes mémoires où j'aurais soutenu que le Séminaire de Québec est riche.

Le mot riche, je crois, en rapport avec le Sénaire de Québec, n'a été écrit qu'une fois ; c'est dans mon *Mémoire sur les ressources à créer pour la succursale*. Il s'agissait de prouver que momentanément les dépenses de l'Université à Montréal étaient considérablement augmentées par le retrait du Séminaire de Québec de l'administration financière de la succursale. Voici le passage :

" Jusqu'ici, les professeurs, pour favoriser l'organisation de la succursale à Montréal, ont bien voulu vivre de sacrifices, dans l'espoir que leur situation finirait par s'améliorer. Le Séminaire de Québec, riche en propriétés et en crédit, pouvait payer, pour une certaine partie du salaire, en espérances ; mais la succursale, pauvre, doit payer le tout, elle, en argent."

Ainsi donc, comparant la position précaire de la succursale, qui n'avait alors pour tout avoir

que les vingt mille piastres de dettes que lui réclamait Mgr Paquet, avec la position fortement assise de l'antique institution de Mgr Laval, j'ai dit : *le Séminaire de Québec, riche en propriétés et en crédit.* Me serais-je trompé ? Le Séminaire de Québec serait-il ébranlé sur ses bases ? les anciens directeurs du Séminaire nous ont appris autre chose. S'il en était devenu ainsi, alors depuis quand ?

Mgr Paquet voudrait-il, par hasard, prétendre que le Séminaire n'a ni propriétés, ni crédit ? Je n'ai jamais avancé que le Séminaire de Québec avait habituellement sous la main beaucoup d'argent, des lingots d'or ; au contraire ! puisqu'il payait en *espérances*, ce qui n'est pas le fait d'une caisse très riche.

D'un autre côté, je n'ai pas cru devoir affirmer que le Séminaire de Québec est pauvre ; car ce n'était pas la question alors sur le tapis ; et, je n'ai aucun intérêt, moi, à faire passer les gens pour plus pauvres qu'ils ne le sont.

***

" ..... et qu'il (le Séminaire de Québec) n'a pas " besoin, pour faire fonctionner l'Université à " Québec, du secours que le Saint-Siège lui a " accordé."

Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit dans mon Mémoires sur les ressources à créer pour la succursale :

" Le Siège Universitaire de Québec, d'après le rapport de Mgr Paquet au Conseil Supérieur, n'a pas un besoin absolu de ces revenus de Montréal pour rencontrer ses dépenses annuelles."

N'est-ce pas, à peu près, le contraire de ce que me fait dire Mgr Paquet ?

Et, à la page 29 du susdit mémoire, j'ai répété la même chose quasi dans les mêmes termes : " Le Siège Universitaire de Québec, pour fonctionner, n'a pas besoin des revenus provenant des messes de la province ecclésiastique de Montréal."

Il y a loin de cette proposition particulière, ainsi restreinte, à la proposition générale que Mgr Paquet met sous ma plume. Dans ma phrase, il n'est pas même question du Séminaire, mais bien seulement du siège universitaire de Québec.

Voilà pour l'exactitude de l'avancé ; quant à son à-propos, nous verrons plus loin si j'avais raison de le faire ; car, remarquez-le bien, mon témoin n'est ni moi, ni un autre : c'est M. le Rec-

teur lui-même, parlant *ex officio* dans son rapport au Conseil Supérieur.

***

" Bien plus, Monsieur l'abbé Proulx connaît " mieux nos affaires que nous-mêmes et que Son " Éminence qui, chaque année, examine et alloue " nos comptes : "

Pour le coup, cette phrase hardie doit être, au moins, une figure de rhétorique, qu'il ne faudrait pas prendre au pied de la lettre.

***

" Où nous trouvons un déficit, Monsieur Proulx " trouve un surplus."

On serait porté à croire, en lisant l'ensemble de cette proposition, que la chose est arrivée bien souvent. Or, au meilleur de ma connaissance, après un mûr examen, c'est arrivé *une fois, plus ou moins, mon père.* Et voici dans quelles circonstances, voyez si je suis bien coupable.

" Pour prouver que l'Université Laval à Québec, ai-je dit dans mon *mémoire sur les ressources*, peut fonctionner sans un secours d'argent venant de Montréal, je n'invoquerai que le témoignage de Mgr Paquet, il suffit.

" Je n'ai pas sous la main l'affirmation que le

Séminaire de Québec aurait faite au gouvernement de la Reine d'Angleterre : qu'il était en état de supporter toutes les dépenses d'une Université à Québec ; mais j'ai actuellement sous les yeux " le rapport du Recteur de l'Université au Conseil supérieur pour l'année 1888-89," je ne parlerai que de celui-ci. Il y est dit :

" Pendant l'année qui s'étend de janvier 1888 à janvier 1889, les recettes ont été de $6,212.04 et les dépenses de $12,931.25.

La recette se décompose comme suit :

Payé par les élèves pour suivre les cours	$5,467 00
Payé par diplômes	462 79
Payé par les visiteurs des musées	282 25
Total de la recette	$6,212 04

La dépense se décompose comme suit :

Pour éclairage, chauffage, assurance, réparations et employés	$4,904 44
Pour la bibliothèque de l'Université et les cabinets de physique et de chimie	1,185 21
Pour le salaire des Professeurs	6,741 10
Total de la dépense	$12,931 25

Ce qui laisse un déficit de $6,719.21."

" En passant, je ferai remarquer que ce rapport qui, pour les autres matières, est le rapport de l'année *universitaire* 1888-89, est, pour l'état financier, le rapport de l'année *civile* 1888. Si nous avions le tableau et le balancement des recettes et des dépenses pour les six mois qui restent sur l'année universitaire 1888-89, dont on dit faire le rapport au Conseil supérieur, peut-être apporteraient-ils quelque changement dans le déficit, tel que présenté ci-dessus. Dans tous les cas, ce déficit ne prouve aucunement, comme je vais le démontrer dans un instant, que Québec, pour vivre, ait besoin de Montréal.

" Toujours en passant, ne vous semble-t-il pas qu'une institution qui possède, à tout prendre, la plus belle bibliothèque et les plus beaux musées du Canada, ne se croit pas dans des embarras sérieux d'argent, quand elle consacre, au cours d'une seule année, dans le but d'augmenter ses richesses en livres, en instruments de physique et en matières chimiques, une somme qui dépasse sept mille francs.

" Dans ce rapport, Mgr Paquet ne dit pas un mot des recettes qui lui sont venues pendant cette année 1888, des messes de la province de Québec. Il me semble que, pour avoir une idée

juste du déficit qui pèse sur l'Université à Québec, il ne faudrait pas oublier de faire rentrer en ligne de compte un item aussi important.

" Or, les cinq centins, retenus sur chacun des honoraires de messe envoyés à l'étranger, dans la seule province de Montréal, pour les cinq dernières années, ont rapporté une moyenne par année de $6,227.60. Et j'attire l'attention sur ce point, ces cinq centins rapportent beaucoup plus dans la province ecclésiastique de Québec ; j'en ai pour garantie la parole de Mgr Paquet, l'affirmation plusieurs fois répétée de M. l'abbé J. E. Marcoux, ex-Vice-Recteur à Montréal, et l'opinion générale dans le pays.

" De combien ce revenu, provenant des messes de la province de Québec, dépasse-t-il celui qui provient des messes de la province de Montréal ? *De beaucoup*, c'est tout ce qu'on m'a dit à Québec, et c'est tout ce que je sais. On ne m'a pas mis dans le secret de la somme elle-même ; et il est probable qu'on m'y aurait mis, si elle avait été minime.

" Du reste, le Saint-Siège doit connaître la chose exactement ; car il n'y a pas de doute que Mgr Paquet ne se soit fait un devoir de porter à sa

connaissance le montant des revenus extrinsèques que l'Université tient de sa haute bienveillance.

" Donc, ce revenu des messes de la province de Québec, dont Mgr Paquet n'a pas parlé dans son rapport au Conseil Supérieur, comble, ou à peu près, le déficit de $6,719.21 qu'il met en avant.

" Donc, le Siège Universitaire de Québec, pour fonctionner, n'a pas besoin des revenus prevenant des messes de la province ecclésiastique de Montréal."

Je m'en rapporte à vous, Mes Seigneurs ; allons, franchement, après un tel oubli de la part de Mgr Paquet dans l'addition de ses revenus, n'avais-je pas raison de dire : " Pour avoir une idée juste du déficit qui pèse sur l'Université à Québec, il ne faudrait pas oublier de faire rentrer en ligne de compte un item aussi important."

Cette page a été écrite pour le temps qui précède la distribution des biens des Jésuites. Si j'avais à la rédiger aujourd'hui, ce serait bien autre chose ; car, maintenant que le Séminaire a touché cent mille piastres sur le partage de ces biens et qu'il se trouve à avoir, en sus de ses revenus ordinaires, un supplément annuel d'au-moins cinq mille piastres, pour faire fonctionner le siège Québecquois de l'Université, j'aurais à

faire une démonstration bien autrement probante, et Mgr Paquet aurait peut-être le plaisir de me voir découvrir, au fond de sa caisse, au lieu d'un faible déficit, un surplus vraiment considérable, cette fois.

Ceci étant établi, n'avais-je pas raison d'écrire à la page 31 de mon *Mémoire sur les ressources :*

" Que le Séminaire de Québec, vu qu'il s'est chargé d'être l'administrateur financier de l'Université à Québec, demande des subsides au district de Québec, je n'ai rien à dire, cela me regarde pas; même, que Rome lui accorde le revenu provenant des messes de la province ecclésiastique de Québec, pour dix ans, pour quinze ans, pour trente ans, si on le veut, j'y applaudirai : mais puisqu'il prétend bien ne faire aucune dépense pour l'établissement de l'Université à Montréal, puisque même il exige le remboursement de ce qu'il a dépensé dans ce but, de grâce, qu'il ne vienne pas demander au district de Montréal ce qui serait considéré, par un trop grand nombre, comme l'impôt du sang."

Cet impôt, Mgr Paquet, un jour, a proposé de l'établir non seulement sur le district de Montréal, mais encore sur tous les diocèses de la province civile de Québec. Permettez-moi d'ouvrir ici

une parenthèse pour remettre sous vos yeux ce projet de subsides, plus ou moins volontaires, que rappelle actuellement à ma mémoire le genre d'accusations portées contre moi par l'avocat même de ce plan hardiment et fièrement conçu. On me fait la guerre, entrons vaillamment sur le territoire ennemi : ceci toutefois étant dit par une de ces métonymies, dont on vient de me donner l'exemple.

Donc Mgr Paquet, pour venir en aide à l'Université Laval, proposait de prélever cinq cents mille piastres ($500,000.00), qui auraient été partagées entre les diocèses de la Province ecclé-clésiastique d'alors (comprenant les deux provinces actuelles de Québec et de Montréal), en proportion de la population catholique, ou bien des revenus de chaque diocèse ; chaque évêque aurait été responsable pour sa part, devant user de son influence auprès du clergé et des fidèles pour trouver la somme qui lui aurait été assignée ; mais la vingtième partie au moins aurait du être payée chaque année, hormis qu'on eut mieux aimé payer le tout immédiatement en quelques années ; si l'évêque ne pouvait pas faire collecter l'argent nécessaire, il serait tenu de compléter la somme annuelle au moyen des revenus provenant

des dispenses de mariage. Cependant, malgré des subsides extérieurs aussi considérables, il restait bien entendu que le Séminaire de Québec garderait sa parfaite indépendance dans l'administration de ses biens et ne releverait que de son archevêque comme par le passé. Car, ajoutait Mgr Paquet, le Séminaire ne veut pas se présenter devant la province ecclésiastique comme un mendiant, mais comme un créancier devant son débiteur.

Mgr Paquet a semblé trouver singulier le projet que j'ai proposé, inoffensif pour tout le monde. Comment trouvez-vous celui-ci ? Pour moi, je suis encore à me demander : la plupart des évêques, chargés de dettes, ou pouvant à peine suffire aux besoins les plus pressants de leurs diocèses, seraient-ils en état de supporter un pareil impôt ?

Ce plan a été proposé, je le sais ; a-t-il été abandonné ? je l'ignore. Dans tous les cas, l'avis est donné à qui de droit. *Caveant consules.*

Sentinelles, prenez garde à vous !

***

**" Monsieur Proulx va jusqu'à nous faire un re-
" proche de ce que nous ne voulons plus rien
" retrancher des biens du Séminaire pour aller au
" secours de l'Université."**

Je serais curieux, que Mgr Paquet vint citer la page où j'ai fait ce reproche ; moi, en attendant, je citerai celle où j'ai proclamé bien haut les impérissables services que le Séminaire de Québec a rendus au pays et la belle position qu'il occupe parmi nous.

" Mais dira-t-on, le Séminaire de Québec a fait de grands sacrifices pour l'éducation." C'est très-vrai. Cette maison est une de nos gloires nationales ; et, depuis les premiers jours de la colonie, ses membres, prêtres dans la force du terme, ont donné l'exemple de tous les dévouements. C'est pourquoi il serait, aujourd'hui, si pénible de voir qu'une politique nouvelle, ne fut-ce que pour un temps, fit dévier cette noble institution, des longues traditions d'abnégation, de générosité et de grandeur d'âme qui ont fait son mérite dans un passé béni."

Il y a bien ici, je l'avoue, une appréciation conditionnelle, que l'on peut trouver sévère, trop sévère si l'on veut ; mais de reproches à l'occasion *de biens que l'on ne veut plus retrancher*, je n'en vois point. Libre au Séminaire de Québec de continuer ses traditions, ou de ne les continuer point. Vrai, j'ai toujours pensé qu'il y serait fidèle, malgré les jours sombres qui peuvent se

rencontrer dans la vie des communautés comme dans celle des individus. Je n'ai jamais su (je l'apprends aujourd'hui), je n'ai jamais cru qu'il fut sérieusement question pour le Séminaire de Québec de ne plus aller, même pécuniairement parlant, au secours de l'Université : comment aurais-je pu lui en faire un reproche ? Le reproche, tout au plus, comme ma phrase est construite, porterait sur certains points de vues de certaines personnes, mais aucunement sur le Séminaire.

Toutefois, au pis aller, si je me suis trompé en appréciant de cette manière les futurs contingents d'un avenir problématique, on avouera que j'ai racheté amplement ma faute par les paroles suivantes, qui regarde le passé et le présent :

" Voici la liste des Séminaires et des Collèges affiliés à l'Université Laval, énumérés d'après l'ordre de leur affiliation : le Petit Séminaire de Québec, le Séminaire de Nicolet, le Collège de Ste-Anne, le Petit Séminaire de Ste-Thérèse, le Séminaire des Trois-Rivières, le Petit Séminaire de St-Germain de Rimouski, le Petit Séminaire de Chicoutimi, le Petit Séminaire de Sherbrooke, le Collège de Lévis, le Petit Séminaire de St-Hyacinthe, le Petit Séminaire de Monnoir, le Collège de l'Assomption, le Collège de Joliette,

le Collège de St-Laurent, le Collège Bourget et le Collège de Montréal. N'y a-t-il pas matière à une légitime satisfaction, pour le Séminaire de Québec, de pouvoir marcher à la tête de tant d'honorables institutions, et d'être, aux applaudissements et avec l'agrément de tous, *primus inter pares?*

" Compterait-on pour rien l'honneur d'avoir été choisi pour servir de pierre angulaire à une université qui doit couvrir de ses rameaux tout le Canada français, et l'influence que donne ce droit d'aînesse, ainsi que le mérite d'une grande mission accomplie.

" Dans le conseil universitaire, tel que constitué actuellement, il n'y a pas à le cacher, le Séminaire de Québec a la prépondérance ; possédant des hommes instruits, habiles, on peut être certain qu'il saura non-seulement protéger ses intérêts, mais encore diriger de haut, selon sa manière de voir, les courants d'idées générales, dans les deux sièges de l'Université. J'irai plus loin ; s'il y a un danger pour le Séminaire de Québec dans le fonctionnement du rouage universitaire, ce n'est point qu'il ne soit pas assez puissant, ce serait de l'être trop.

" Le nom de Laval, est lié aux entrailles du Sé-

minaire de Québec, et à l'extérieur, dans les pays étrangers, le Séminaire restera toujours, plus ou moins, la personnification de l'université catholique au Canada ; et même, quelque soit l'éclat auquel puisse parvenir un jour le siège de Montréal, il reviendra toujours à Québec une large part de ce rayonnement, comme étant le foyer premier d'où il émane.

" Considérant cette position vraiment enviable qu'occupe le Séminaire de Québec dans l'ensemble universitaire, position qu'il peut rendre, s'il le veut, par la libéralité de ses vues tous les jours de plus en plus belle, y a-t-il je vous le demande, une somme d'argent qui puisse égaler la somme de ces avantages privilégiés."

***

" Il dit bien d'autres choses inexactes qu'il serait " trop long de relever ici."

Quod gratis affirmatur, gratis negatur.

***

" Nous étions loin de nous attendre de recevoir " des reproches de ce côté, surtout lorsque l'on sait " que jusqu'à ce jour Montréal, à l'exception des " Messieurs de St. Sulpice, n'a voulu encore rien " faire pécuniairement pour l'Université Catho- " lique, malgré tout ce qui a été affirmé par le passé

" sur la générosité et les richesses des habitants de " cette grande ville."

Il me semble que cette remarque n'est pas très heureuse. Elle n'est nécessitée par aucun but pratique ; puis si elle était connue dans le public (et quelle chose n'arrive pas, à la fin, aux oreilles du public ?) bien loin d'amener dans les esprits cet apaisement dont nous avons tant besoin, elle serait comme une huile sur le feu, alimentant la flamme et l'ardeur des anciens préjugés et des vieilles antipathies.

Montréal n'est pas aussi riche qu'on se plaît à le répéter quelquefois, surtout dans ce qui compose l'élement catholique. Cependant, je ne le nie pas, et c'est un fait connue du Canada entier, toutes les bonnes œuvres y prospèrent : seule, à peu près, l'œuvre universitaire de Laval n'y trouve pas de ressources pécuniaires. Il n'y a pas d'effet sans cause. Quelle en est la cause ? Ce serait une question perplexe, mais intéressante à étudier.

Du reste, il n'y a pas que Montréal, paraît-il, qui ait manqué de générosité vis-à-vis l'Université Laval. Pas plus tard que le 22 juin 1890, Mgr Paquet disait dans une allocution publique :

" Depuis son établissement par le Séminaire de " Québec, les bienfaiteurs de l'Université n'ont pas " été nombreux..... Nous osons espérer que les " exemples du Pape, du Cardinal Taschereau, du " commandeur Baillargé, auront des imitateurs..."

***

" C'est avec chagrin que nous constatons l'atti- " tude prise par Monsieur Proulx contre le Sémi- " naire de Québec et le Recteur de l'Université."

D'abord, je n'ai jamais pris d'attitude hostile vis-à-vis le Séminaire de Québec. Il me semble que les paroles que j'ai lues, il n'y a qu'un instant, chantant les louanges de cette institution, doivent en faire foi : " Cette maison est une de nos gloires nationales ; et, depuis les premiers jours de la colonie, ses membres, prêtres dans toute la force du terme, ont donné l'exemple de tous les dévouements, etc., etc."

Autre preuve. Je disais à la page 9 de mon *Mémoire sur les Comptes :* " Je ne viens me plaindre amèrement de personne. Je respecte grandement le Séminaire de Québec, et en particulier ceux qui sont à la gouverne des affaires. Je suis sous l'impression que le plus grand nombre d'entre eux, fatigués de nos trop longues rivalités, soupirant après le moment où il nous sera

donné, enfin, d'avoir la paix dans notre monde universitaire, sont disposés, comme nous croyons l'être de notre côté, pour en arriver à un résultat aussi bienfaisant, à faire de grands sacrifices d'opinion, d'espérances et d'argent."

Je ne cacherai pas ma pensée. Mgr Paquet me paraît avoir un faible pour s'identifier avec le Séminaire de Québec; et, du moment que vous contredisez une de ses opinions, retranché derrière la grande ombre de cette antique maison, il vous crie: prenez garde, vous frappez le Séminaire! Cependant j'ai exprimé bien clairement l'intention que j'avais, en plus d'une circonstance, de séparer les unes des autres certaines responsabilités qui ne me paraissaient pas identiques, en disant par exemple: "Quand, dans ce mémoire, j'emploie l'expression "Le Séminaire de Québec," je dois dire que je veux désigner surtout les quelques dignitaires que leur âge, de nombreuses qualités et un dévouement indiscutable pour les intérêts de leur maison ont porté à la tête de cette vénérable institution." Ailleurs je disais: "Montréal ne peut admettre la prétention, que paraissent avoir quelques hommes au Séminaire de Québec, de lui faire payer une part des dépenses faites pour l'Université à Québec." Et l'on me croira faci-

ment quand j'affirmerai que, dans ma pensée, au premier rang de ces quelques dignitaires, de ces quelques hommes, se trouvait M. le Supérieur B. Paquet.

Cependant j'irai plus loin et j'ajouterai : je n'ai jamais pris d'attitude hostile vis-à-vis Mgr Paquet lui-même. Pour moi, il y a une grande différence entre l'acte de faire la guerre à un homme et celui de combattre ses opinions. J'expliquais franchement quelle attitude j'entendais prendre durant toute l'étude de cette question universitaire, aux premières pages de mon *Mémoire sur les Comptes*. Voici :

" Dans l'exposée de mes idées, inévitablement, il m'arrivera des contredire de dignes et éminents personnages. Je le ferai librement et respectueusement. Je respecte les personnes, je ne discute pas les intentions, je ne voudrais employer que les expressions les plus adoucies et les plus modérées ; mais enfin, dans des divergences de vues quelquefois aussi radicales, je ne puis faire que mon opinion ne heurte la leur, carrément.— Cependant qu'on veuille bien le croire, je parle sans passion ; je n'ai d'autre mobile d'action, dans toutes ces démarches, que ce que je crois être la vérité ; j'ai en vue également le bien de

Québec et le bien de Montréal, persuadé que l'Université ne peut remplir sa fin, si l'un ou l'autre siège ne jouit pas de toute la prospérité dont il est susceptible."

Ainsi je ne suis hostile ni au Séminaire de Québec, ni à M. le Recteur de l'Université, mais peut-être, un peu, quelquefois, à certaines idées de Mgr Paquet.

***

**" Cela contraste singulièrement avec ses asser-
" tions vingt fois répétées de sympathie pour
" l'Université mère."**

Je ne me rappelle pas, au cours de mes nombreux mémoires et de mes conversations encore plus nombreuses, avoir jamais parlé d'Université-mère, d'Université-sœur, ou d'Université-fille; mais j'ai souvent exprimé pour l'Université catholique, pour l'Universite provinciale, pour l'Université Laval qui a actuellement deux sièges, l'un à Québec, l'autre à Montréal, des sympathies qui sont toujours, aujourd'hui comme par le passé, vraies, fortes, profondes et sincères.

***

**" Quant au mémoire de M. l'abbé Proulx sur les
" réclamations du Séminaire de Québec contre la
" succursale de Montréal, il est encore plus mal-
" heureux que celui sur les ressources à créer."**

Mon mémoire et moi, s'il faut en croire l'axiome, nous sommes innocents de cette accusation de *malheureux*. *Nemo malus reputatur, nisi probatur.* Et où est la preuve ?

***

" Qu'il me suffise de dire ici que la réclamation " du Séminaire de Québec, c'est-à-dire les comptes " présentés à Monsieur l'abbé Proulx, ont été, par " ordre du Cardinal Préfet de la Propagande, soi- " gneusement examinés par un haut personnage en " qui le Saint-Siège repose toute confiance, et qu'ils " ont été trouvés, non seulement véridiques et " exacts, mais encore ne contenant pas tout ce que " le Séminaire était en droit de demander."

Je n'ai pas contesté, précisement, la véracité et l'exactitude des comptes, tels que les comprenaient et nous les présentaient Mgr Paquet et son délégué M. Marcoux ; mais j'ai mis en question le point de vue et les principes qui présidaient, dans leurs calculs, au règlement de cette difficulté financière.

De plus je n'ai jamais eu l'avantage d'exposer ma manière de voir devant ce haut personnage dont parle Mgr Paquet. Qui sait si mes remarques, les eût-il entendues, n'auraient pas modifié quelque peu son opinion, laquelle après tout m'a été, jusqu'ici, officiellement aussi inconnue que son

nom. Du reste, puisque le Saint-Siège repose en lui toute confiance, il a ma confiance entière ; et je n'aurais pas hésité à l'accepter pour un de ces arbitres que je demandais avec plein pouvoir de délimiter l'étendue de notre dette, si la succursale devait en payer une. Qui sait ? peut-être l'ai-je désigné moi-même au choix du Saint-Siège !

Quoiqu'il en soit, après ce soigneux examen, l'opinion de Rome a été que la succursale n'avait pas à payer, en dehors de l'indult, ces réclamations, " bien que ne contenant pas tout ce que le Séminaire était en droit de demander."

On ne raisonne pas contre un fait, pas plus que contre un chiffre.

A preuve de ce que je viens d'avancer, que j'ai attaqué non la véracité et l'exactitude de ces comptes, tels que conçus et présentés, mais bien le point de vue et les principes qui ont présidé à leur confection, je cite ici le résumé des remarques que j'ai soumises au Saint-Siège sur ce sujet. Pour plus de détails, je renvoie à mon *Mémoire sur les Comptes du Séminaire de Québec.*

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

I.—L'objet de ce mémoire est d'exposer au Saint-Siège les raisons pour lesquelles le Vice-Recteur de

l'Université Laval à Montréal, l'abbé J. B. Proulx, n'a pu recevoir les comptes du Séminaire de Québec contre la dite succursale, et en même temps de lui demander de vouloir bien désigner un tribunal d'arbitrage qui décide, entre les administrateurs actuels de la Succursale et le Séminaire de Québec, de leur points de vue différents.

II.—Tout-à-fait bien disposé vis-à-vis du Séminaire de Québec, le Vice-Recteur a toujours été prêt, et l'est encore, à payer tout ce que doit réellement la Succursale.

III.—Toutefois il a été surpris de la précipitation avec laquelle on lui présenta d'abord ces comptes et l'on en pressa l'acceptation immédiate.

IV.—D'autant plus que, pendant quatre ans, le Séminaire de Québec n'avait pas satisfait, comme il s'y était engagé, à l'obligation de rendre à l'Archevêque de Montréal les comptes annuels de la Succursale.

V.—Cependant, comme preuve de sa bonne volonté, huit jours seulement après son acceptation de la charge de Vice-Recteur, il était déjà prêt à recevoir les comptes du Séminaire de Québec, ayant dû préalablement se faire nommer procureur *ad hoc*, et ayant cru devoir s'entourer d'un conseil d'hommes compétents.

LA PREMIÈRE REDDITION DE COMPTES

VI.—Les pouvoirs de M. l'abbé Marcoux, délégué du Séminaire de Québec, parurent d'abord n'être pas clairement définis.

VII.—La manière dont il présenta ses comptes était, pour le moins, insolite et étrange.

VIII.—Plusieurs items, pour être intelligibles, auraient eu besoin d'explications plus détaillées.

IX.—Le Séminaire faisait payer des intérêts et des taxes sur des terrains dont il gardait la propriété ! et cela, après avoir réalisé un profit de $24,026.00 sur la vente d'un premier terrain, qui avait été acheté primitivement pour les besoins de la Succursale.

X.—Ces comptes ne faisaient aucune mention des arrérages qui s'élèvent à plus de $5,000.00.

XI.—Ils présentaient un item de $6,138.30 que la Succursale croit ne pas devoir.

XII.—Surtout, le même principe ne sert pas de base aux comptes de la dépense et aux comptes de la recette, comme le prouve *l'item des voyages à Rome* qui, à lui seul, monte à $5,930.46.

XIII.—Il existe dans l'Archidiocèse de Montréal une opinion nombreuse, que la Succursale ne doit rien au Séminaire de Québec, ce qui oblige à une grande prudence ceux qui sont chargés d'examiner et de recevoir ces comptes au nom de cet Archidiocèse.

XIV.—Pour toutes ces raisons, le conseil d'affaires s'unit au Vice-Recteur pour demander à M. Marcoux des comptes plus clairs, plus complets et plus détaillés.

LA DEUXIÈME REDDITION DE COMPTES

XV.—Si la deuxième reddition de comptes retarde quelque peu, ce retard est dû entièrement à M. Marcoux qui avait besoin de temps pour la préparer, et aucunement au Vice-Recteur qui apporta, pour l'examiner, la plus grande diligence possible.

XVI.—Le Séminaire de Québec, changeant sur

un point sa base d'opération, rembourse à la Succursale des intérêts et des taxes sur certains terrains pour rendre plausible une prétention qu'on ne peut, toutefois, accepter à Montréal.

XVII.—Il met à la charge de la Succursale des dépenses de plus de $7,200.00 faites à l'occasion de constructions projetées, tout en gardant les profits faits également à l'occasion de ces mêmes constructions.

XVIII.—Cette seconde reddition de comptes n'est guère plus détaillée que la première ; elle n'est pas plus complète ; et, en certains points, elle est plus obscure.

XIX.—Mgr Paquet interprète la teneur de l'indult du 5 mai 1889, sur les revenus que le Saint-Siège procure à l'Université, en des termes qui portent à douter de l'a-propos qu'il pourrait y avoir, dans les intentions mêmes de Rome, de presser aussi vivement l'acceptation quasi instantanée et le paiement immédiat au moins d'une partie de ces comptes.

XX.—Le Conseil regrette, avec le Vice-Recteur, de constater que, tant que le Séminaire de Québec maintiendra les mêmes prétentions, il est impossible d'en arriver à un arrangement à l'amiable.

CONCLUSIONS DE CE MÉMOIRE

XXI.—En même temps qu'il refuse d'écouter de nouvelles propositions de la part des administrateurs de la Succursale pour amener une entente sur ces comptes mis en avant par le Séminaire de Québec lui-même, Mgr Paquet montre au Vice-Recteur la route de Rome. L'y voici.

XXII.—Le Vice-Recteur demande, pour juger, d'une manière définitive, de ces prétentions diverses

sur les comptes que présente le Séminaire de Québec contre la Succursale de l'Université Laval à Montréal, un tribunal d'arbitrage, au choix du Saint-Siège.

XXIII.—Il s'offre à payer ce que la Succursale doit au Séminaire de Québec, aussitôt et de la manière que ce tribunal l'aura décidé.

Après tout cela, que reste-t-il des avancés de Mgr Paquet ?

Que signifie, dans un rapport aussi sobre en détails oiseux, tout-à-coup cette exubérance d'accusations, portant surtout sur ce point, que j'aurais prétendu que le Séminaire de Québec serait plus riche qu'on ne l'avait dit ?

L'exposé clair, froid et modéré de la situation que j'ai présenté au Saint-Siège, dérangerait-il certain plan, basé par hasard sur la pauvreté du Séminaire de Québec ?

Par ces simples accusations, appuyés d'aucunes preuves, a-t-on cru affaiblir la confiance qu'ont bien voulu m'accorder les évêques de la province de Montréal, et par là suspendre à Montréal la poursuite de cette politique de conciliation, telle que nous la comprenons, et qui déplaît à Mgr Paquet, certainement ?

Lorsque les divisions nous ruinent, tiennent en échec les décrets romains, et préparent les

voies à une Université laïque, il m'est avis qu'il vaudrait bien mieux, au lieu de consumer nos forces en ces querelles d'importance secondaire, chercher des remèdes à nos maux, et appuyer de son autorité l'action de ceux qui prétendent avoir trouvé une solution à nos trop longues difficultés.

Cette solution, elle aboutira, fatalement, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, si seulement vous nous continuez, Mes Seigneurs, votre haute, active et bienveillante protection.

Cependant, de toutes les difficultés que nous rencontrons sur notre route, je regrette de le dire, la plus grande et la plus lourde est cette récrimination à n'en plus finir, qui ravive sans cesse les antipathies sectionnelles, et empêchent les divers partis de reposer toute la confiance désirable dans le calme, la bonne volonté et la sérénité de l'avenir.

III

Je termine.

Dans ma lettre d'aujourd'hui à Son Éminence le Cardinal Taschereau, je demandais que, si Mgr Paquet échouait à faire la preuve de ses avancés ou refusait de l'entreprendre, le No V, en ce qu

me regarde, fût biffé de son rapport au Conseil Supérieur.

Or comme, au courant de ces explications, j'ai clairement compris que Vos Grandeurs avaient entendu purement et simplement le rapport de Mgr Paquet, mais ne l'avaient pas reçu officiellement et ne le recevraient point, je suis heureux de pouvoir vous dire que je retire, de grand cœur, ma demande.

Ayant obtenu de votre bienveillance, de votre esprit de justice et de votre amour de la paix, *plus* que je ne desirais, je ne serai pas assez maladroit que d'insister pour qu'on me donne *moins*. Je me déclare donc parfaitement satisfait.

Je terminerai comme j'ai commencé, en vous remerciant de votre longue et patiente attention, et en vous priant de croire que je demeure de Votre Éminence et de Vos Grandeurs,

Éminentissime et

Illustrissimes, Seigneurs,

Le très humble et très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, Ptre,

V. U. L. M.

nseil

, j'ai
ient
t de
ciel-
reux
rand

otre
aix,
ssez
nne
fait.
ous
ion,
de